Archives générales du Royaume

et Archives de l’État dans les Provinces

**FORMULAIRE D’AUTORISATION D’ÉLIMINATION D’ARCHIVES**

**Réservé au demandeur**

[NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE] demande le [DATE] au nom [NOM DU SERVICE PUBLIC], en application de l’article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955 modifiée par la loi du 6 mai 2009 et [« en exécution du TITRE ET ANNÉE DU TABLEAU DE TRI DES ARCHIVES » ou « après concertation avec l’archiviste de l’État concerné »] l’autorisation d’éliminer les pièces d’archives citées ci-dessous et déclare qu’elles n’ont plus de valeur administrative. L’élimination est prévue pour le [DATE].

| Code  (si d’application) | Description des pièces d’archives à éliminer (pour la description : voir le tableau de gestion ou le tableau de tri des archives) | Dates extrêmes  (années de début et  de fin) | Ampleur  (en mètres linéaires ou GB) |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Pour des lignes de tableau supplémentaires: cliquez avec le bouton droit sur l’avant-dernière ligne, sélectionnez “Insérer” et ensuite “Insérer une ligne de tableau avant”

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Réservé aux Archives générales du Royaume et Archives de l’État dans les Provinces**

En application de l’article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955 modifiée par la loi du 6 mai 2009, [NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DES ARCHIVES DE L’ÉTAT], autorise [NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE] au nom [NOM DU SERVICE PUBLIC], à procéder à l’élimination des documents précités.

Remarques éventuelles:

[LIEU], le [DATE].

[NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DES ARCHIVES DE L’ÉTAT]